

## Paquet d'accords Suisse–UE – Prise de position pour la consultation

Le Bureau du Conseil rhénan, le 17 octobre 2025, sur proposition de la Commission « Économie – Marché du travail – Santé »,

1. se félicite du résultat des négociations de mai 2025 concernant le paquet d'accords Suisse-UE qui garantit le développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne ;
2. renvoie à sa résolution « [Empêcher de nouveaux obstacles dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne](#) » du 27 juin 2022 et aux craintes exprimées selon lesquelles des relations non réglées conduiraient à moyen et long terme à une diminution de l'attractivité et du rayonnement de l'espace du Rhin supérieur dans son ensemble ;
3. souligne que la Suisse et l'Union européenne sont étroitement liées et vivent dans un voisinage varié et partenarial. De bonnes relations fiables sont essentielles pour l'économie, la science, la société et la diversité culturelle dans l'espace de vie trinational du Rhin supérieur ;
4. se félicite d'un nouvel accord sur la santé pour la prévention des crises. En effet, l'espace rhénan, avec ses frontières ouvertes, est particulièrement touché par les crises sanitaires et bénéficie de systèmes d'alerte précoce communs ;
5. renvoie à ses résolutions « [Renforcer l'espace de santé du Rhin supérieur](#) » du 9 décembre 2016, « [Organiser les coopérations transfrontalières et promouvoir la santé dans la région du Rhin supérieur](#) » du 3 décembre 2018 et « [Valoriser les potentiels transfrontaliers dans le domaine de la santé dans le Rhin supérieur](#) » du 7 décembre 2020, dans lesquelles il s'est clairement prononcé en faveur de l'intensification de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé ;
6. se félicite de la poursuite de la reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité (Mutual Recognition Agreement, MRA) et plaide pour une solution transitoire afin d'éviter une nouvelle érosion. Des règles harmonisées renforcent l'espace économique transfrontalier et étroitement intégré du Rhin supérieur ;
7. souligne qu'environ un dixième des salariés de la Suisse du Nord-Ouest sont des frontaliers et frontalières venant des pays voisins. Des frontières ouvertes et un niveau salarial équitable sont essentiels pour un marché du travail fonctionnel, une bonne coopération économique et la cohésion sociale dans les régions frontalières ;
8. suggère que, dans le cas où la Confédération suisse activerait la clause de sauvegarde relative à la libre circulation des personnes, les différences régionales et cantonales soient prises en compte ;

9. se félicite expressément du fait que le résultat des négociations permette la participation de la Suisse aux programmes de l'UE suivants : Horizon Europe, Euratom, Digital Europe et à l'infrastructure de recherche ITER (regroupée en 2021 au sein de Horizon–2027) ainsi que Erasmus+ et EU4Health. Le site de recherche du Rhin supérieur, fortement interconnecté et hautement innovant, est indispensable pour la région.

Le Conseil rhénan adresse la prise de position pour information à :

- en France :
  - à la Préfecture Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - à la Collectivité européenne d'Alsace
  
- en Allemagne :
  - au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
  - au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
  
- en Suisse :
  - les membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace rhénan supérieur
  - à la Conférence gouvernementale de la Suisse du Nord-Ouest
  
- au niveau transfrontalier :
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
  - au Comité franco-allemand de coopération transfrontalière
  - à la Conférence du Rhin supérieur
  - au Conseil parlementaire interrégional
  
- au niveau européen :
  - aux membres du Parlement européen élus dans le Rhin supérieur
  - à la Commission européenne
  - au Comité européen des régions